

Corbeil Essonnes Environnement

Réflexions de CEE Sur le diagnostic Circulation & stationnement

CEM du 28 juin 2012



Observations - 1

- Date comptage 2005, 2006, 2012 ? Quelles sont les sources P37, Jours de marché ou non
- P16 Analyse insuffisante de la capacité et de l'usage de la voirie des centres anciens : rue du 14 juillet, rue Emile Zola, rue de Seine, rue de Maréchal de Lattre, rue Notre Dame, rue St Spire, rue St Nicholas, rue de la Quarantaine, rue des Fossés, rue de Cullion, rue Champlouis, rue Lemaire, rue JJ Rousseau, rue Victor Hugo, rue Marchand, généré du stockage en amont.
- P100 Cahier des charges régulation ?
- P15 Pas d'analyse des égarements nombreux des gros poids lourds, pb de signalisation, d'itinéraires non documentés, alors que les points à desservir sont parfaitement connus



Observations 2

Confirmation carence liaison douce (piéton, cycliste)

P19 & P21 Zone boisée identifiée : Coteaux Seine, Cimetière, Cirque, Papeterie ?

P22 Hélio Corbeil, Moulins, Quai apport Paris, non mentionnés comme pôles générateurs, date de source 2006 : 18000 emplois sur la commune ?

P28 Les voies piétonnes et cyclables doivent être séparées . Visibilité sur les projets de liaisons douces ? (M. Bayle annonce qu'un schéma directeur va démarrer d'ici septembre 2012)

P31 Pôle gare : le Tzen arrive sur la gare routière et non sur le parking Zola

P81 Conflit d'usage au niveau de pratiquement toutes les écoles

P12 Dysfonctionnement entre Nord et Sud que l'on ne retrouve pas P24 flux, date des observations 2005, le 402 qui dessert actuellement le Coudray s'arrêtera à CE et donc ne desservira plus Le Coudray, illogique



Observations 3

P26 liaison gare RER CE - Juvisy par la N7 et allées Briand en site propre, non compatible avec une zone N projetée

P27 Signification des légendes rayées?

Point non relevé dans le diag : Pas de réseau TC en intérieur de la ville, et pas de relation avec le réseau liaisons douces



Observations 4 - Stationnement

P25 non conforme à l'annexe 3 P90 du projet de PLU (50M2/60M2), parking visiteur, exclusions logements en accession social

P25 recommandation que le constructeur fasse une étude pour les besoins en stationnement (juge et partie) : est ce réaliste ? N'est ce pas une responsabilité de l'Urbanisme de la ville ?

P30 Montconseil/Hôpital 1300 logements, rien sur le stationnement

P30 Nb logements papeterie : 1400 probable versus 1000

P30 voie Papeterie / A6 : non dans le PLU; ZAC Glaises 900 logements et non 600

P31 Capacité park gare (besoin gare seulement), annonce en scénique de 750 places mais l'étude ne mentionne aucun chiffre, aucune mention park vers vieux centre. Constructions quai Bourgoin, rue Villeoison,

P101 expliquer le schéma, quantification indispensable,

Suite de l'étude ? Cout de l'étude et quel ligne budgétaire



Observations 5 - Stationnement

P97 la synthèse n'est pas comprise :

Taux de congestion : nb véhicules total/Nb de places licites, P88 : un taux autour de 100% indique une situation saturée en offre de stationnement

Taux d'infraction : nb véhicules en stationnement illicites / Nb places licites

Synthèse page 97 indique, pour une offre globale de 3605 places :

Les chiffres du matin et soir : taux de congestion 100%, midi 95%, La nuit 74%

Or la conclusion est : offre globale suffisamment dimensionnée, la congestion ne dépasse pas 100%, et en même temps décalage sectoriels forts, le décalage entre offre et demande génère entre 15 & 20% d'infractions secteurs gares et centres-villes.

Si on admet un taux de congestion optimale entre 75 et 90 %, l'offre globale devrait être entre 4005 (3605/0.9) et 4806 (3605/0.75) et dans ce cas la conclusion est inversée : la demande est inférieure à l'offre. La conclusion sur les différences sectorielles reste valable. Mais dans ce cas il faut un tableau de l'offre et de la demande sur chacun des secteurs concernés : gares & centres-villes ce qui permettrait de donner une base analytique à la capacité du futur parking gare, annoncée le 28 juin à 700 ou 750 places.

Une synthèse des enjeux et une analyse de risque est présentée en page 100. Elle précise que l'augmentation des flux liés aux projets de logements et de bureau vont charger le réseau et que cette augmentation peut compromettre les marges de manœuvre, il ne me paraît pas acceptable que ceci soit présenté comme un risque et non pris en compte dans les hypothèses de l'étude.

